



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mercredi 30 Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	24 Novembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	28
<i>Nombre de pouvoir</i>	9
<i>Nombre de votants</i>	37
<i>Suffrage exprimé</i>	37

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL - Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Matie Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO – Patrick DALLEAU – Jean Luc JULIE –

**ETAIENT REPRESENTES :**

*Ridwane ISSA représenté par Anne CHANE KAYE BONE*  
*Patrice BOULEVART représenté par Jean Louis VITAL*  
*Fara ARMOUGOM représentée par Augustin CAZAL*  
*Patrice ELLAMA représenté par Jean François CATAN*  
*Christelle HOAREAU représentée par Bruno ROBERT*  
*Ruddy VOULAMA représenté par Vincent TERGEMINA*  
*Angélique PEDRE représentée par Sylvie PAYET*  
*Philippe LE CONSTANT représenté par Jean Luc JULIE*  
*Valérie DIJOUX représentée par Patrick DALLEAU*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20221213-DEL120112022-DE  
Date de réception préfecture : 14/12/2022

ETAIENT ABSENTS :

Alicia HAYANO - Hans DIJOUX

RETARD :

Arrivée de Mme Odile DAMOUR à 18 h 55 au rapport N° 103 – 11 - 2022

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Marie Michèle MARIAYE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (28 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le ..... Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 28 sur 39

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
	 <i>Marie Michèle MARIAYE</i>

Objet : VENTE DES PARTS DETENUES DANS LE CAPITAL DE LA SEMAC  
OFFRE DE LA CDC HABITAT

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Sur le rapport du Maire**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'avis favorable de la commission des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines,  
**VU** la proposition de la CDC Habitat  
**Considérant** que la proposition de la CDC Habitat est l'offre la plus avantageuse pour la Ville

**APRES AVOIR DELIBERE DECIDE A LA MAJORITE**

Nombre de votant : ... ..... 28  
Pour : ..... 21  
Contre : ..... 3  
Abstentions : ..... 4

**Article 1** De valiser l'offre de la CDC Habitat pour un montant total de 9 013 050 €.

**Article 2** d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents

**Article 3** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Marie Michèle MARIAYE</i>

Objet : VENTE DES PARTS DETENUES DANS LE CAPITAL DE LA SEMAC  
OFFRE DE LA CDC HABITAT

---

Comme exposé dans le rapport précédent, je viens par la présente vous soumettre l'offre de la CDC HABITAT parvenu le 18 novembre dernier après plusieurs mois de négociations et en ayant pris soin de négocier avec un autre opérateur national.

Il apparaît que l'offre définitive de la CDC HABITAT est la plus avantageuse pour la Ville : 5834 parts (soit environ 33%) au prix de 1545€ la part soit un total de 9 013 050€.

La proposition de la CDC Habitat est assortie d'un certain nombre de conditions (audit des comptes, autorisation de transformation en SIDOM, avis conforme de l'autorité de la concurrence, avis des instances représentatives du personnel de la SEMAC, rédaction d'un nouveau pacte d'actionnaires entre la CDC Habitat et la Ville), et sous toutes réserves, le calendrier prévisionnel présenté fait état d'une entrée au capital de la CDC Habitat fin juin / début juillet.

Il est bien entendu que les documents contractuels de vente pour seront soumis pour approbation lors d'un prochain conseil municipal.

Ainsi, il vous est désormais proposé :

- D'une part, de valider cette offre.
- Et d'autre part, de m'autoriser à signer tous les actes afférents.

*Je vous prie d'en délibérer*  
*Le Maire*